

Protocole de reprise Baby-hand

Ce protocole est en lien avec le « Protocole de reprise d'activités sportives des mineurs » du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 28 novembre 2020 et du « Guide de reprise du handball amateur » de la Fédération Française de Handball du 09 octobre 2020. Il précise les modalités d'organisation du baby-hand et repose sur les prescriptions émises par le Ministère des Solidarités et de la Santé et les avis rendus par le Haut Conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Ce protocole peut évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances et des données épidémiologiques.

1. CONDITIONS D'ACCUEIL

Les parents sont conviés à prendre la température de leur(s) enfant(s). En cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez le mineur ou un membre du foyer, celui-ci ne doit pas se rendre à l'activité et ne pourra pas être accueilli. De même pour les mineurs ou membres du foyer considérés comme cas confirmés ou identifiés comme cas à risques ne peuvent pas prendre part à l'activité.

Les groupes d'enfants sont accueillis à leur entrée dédiée :

- Porte coté salle de hand pour les -7 ans, groupe année 2017, groupe année 2016
- Porte coté parcours pour groupe de 2018.
- Tous les départs se font de la porte coté parcours dans un but de limiter le flux d'enfants et brassage des groupes.

Le lavage des mains se fait à l'arrivée, mais aussi après le passage aux toilettes et au départ des personnes (adultes et enfants) du gymnase. Il se fait au savon pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux en utilisant des serviettes en papier jetable sinon à l'air libre.

A défaut, l'utilisation du gel hydro-alcoolique peut être envisagée mais pour les adultes et les enfants âgés de plus de 12 ans. Des distributeurs de produits hydro-alcooliques seront mis à disposition aux entrées du gymnase.

Une feuille d'émargement sera remplie avec les noms, les prénoms et les numéros de téléphone de chaque personne accueillie avec les horaires de présence. Cette feuille sera envoyée au Service des Sports de la Grand' Croix le samedi après-midi.

2. CONDITIONS DE PRATIQUE

- L'activité se fait sans contact, avec le respect de la distanciation physique minimum de 2 mètres.
- **Les responsables légaux ne sont pas admis dans le gymnase sauf pour le groupe des 2019.**
Pour ce groupe : 1 responsable légal est autorisé avec port du masque, distanciation physique de 2 mètres minimum et lavage des mains à l'entrée.
- Les enfants doivent avoir leur gourde ou une bouteille d'eau. Celle-ci ne pourra pas être partagée avec une personne extérieure à leur foyer.
- Le matériel utilisé pendant les séances est désinfecté à la fin de celles-ci.

3. Port du masque :

Pendant la pratique, les enfants ne sont soumis à l'obligation du port du masque.

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants, personnes prenant part à l'activité, éducateurs, mineurs de 6 ans et plus.

Les parents fournissent les masques à leur(s) enfant(s). Une réserve de masque peut être disponible au cas où un parent ne peut fournir un masque.

4. Gestion des cas COVID :

Référents baby : HELEQUIN Charlène et Erwann - babymotrice@gmail.com

Référente COVID du club : BEREZIAT Anaëlle - anaelle.bereziat@orange.fr – 06 29 99 59 05

- Conduite à tenir devant un cas suspect de COVID-19 :
Prise de température puis appel des parents et isolement de l'enfant avec port du masque.
Le référent COVID fait procéder à un nettoyage spécifique des zones dans lesquelles l'enfant a pu évoluer.
- Si le cas est confirmé :
 1. Isolement de la personne pendant 7 jours.
 2. Établir la liste des cas contact potentiels.
 3. Le club prend contact avec l'ARS (Agence régional de santé).
 4. Le club informe les représentants légaux du groupe concerné.
 5. L'activité peut se poursuivre sous réserves de mesures prescrites.

5. Organisation du Baby-Hand :

8h-9h : Arrivés des éducateurs, ils se lavent les mains, portent un masque, désinfectent et installent le matériel nécessaire aux activités (Salle du dojo, Salle du parcours et Salle de hand).

9h-9h50 : Séance enfants 2018 : 1 seul parent accompagnateur masqué, 7 enfants, 1 éducateur. L'éducateur les accueille par la porte côté parcours et les parents vont se laver les mains avec leurs enfants. Ce groupe utilise la salle du dojo (en premier) et la salle du parcours (en deuxième). Le départ se fait par la porte parcours.

9h-10h20 : Séance -7ans : 11 enfants 3 éducateurs dans la salle de hand, 1 éducateur les accueille dans le sas (coté salle hand). 1 éducateur les accompagne pour se laver les mains. Idem pour le départ. Départ se fait dans la salle du parcours.

10h-11h : Séance enfants année 2017 : 14 enfants, 3 éducateurs. 1 éducateur les accueille dans le sas de la salle de hand, 1 éducateur les accompagne pour se laver les mains, 1 éducateur les accueille dans la salle du dojo. Ce groupe utilise la salle du dojo (en premier) et du parcours (en deuxième). Le départ des enfants se fait par la porte du parcours.

10h40-12h : Séance enfants année 2016 : 12 enfants, 3 éducateurs. 1 éducateur les accueille dans le sas de la salle de hand, 1 éducateur les accompagne pour se laver les mains, 1 éducateur les accueille dans la salle de hand. Ce groupe utilise salle de hand (en premier) et salle du parcours (en deuxième). Le départ des enfants se fait par la porte du parcours.

11h10-12h : Séance enfants année 2019. 1 seul parent accompagnateur masqué, 7 enfants, 1 éducateur. L'éducateur les accueille dans le sas (coté salle hand). et les parents vont se laver les mains avec leurs enfants. Ce groupe utilise la salle parcours (en premier) et la salle du dojo (en deuxième). Le départ se fait par le sas (coté salle hand).

12h-13h : Désinfection et rangement du gymnase par les éducateurs.

Signature du président – D'ANGELO Diégo

